

RAPPORT DU SOUS-SECRÉTAIRE POUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN,
Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à la procédure habituelle, j'ai l'honneur de vous soumettre une brève revue des questions les plus importantes qui ont occupé l'attention du département au cours du dernier exercice.

TRAITÉS DE PAIX

La tâche vers l'établissement de la paix a été marquée par des progrès continuels.

Le traité de paix avec l'Autriche a été dûment ratifié le 16 juillet, et avec la Bulgarie, le 9 août 1920; les traités avec la Hongrie et la Turquie ont aussi été ratifiés le 4 juin et le 10 août 1920 respectivement.

A Paris, le 5 juillet un traité a été conclu entre l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et le Danemark, cédant à cette dernière puissance, sous l'empire des stipulations du traité de paix avec l'Allemagne, une partie du Slesvig. Ce traité a été ratifié par Sa Majesté le 15 décembre 1920.

En même temps que le traité avec la Japon ont été signés les documents suivants:

1. Un traité entre les principales puissances alliées et associées et la Pologne, la Roumanie et l'Etat des Serbes-Croates et Slovènes concernant les frontières de l'Europe centrale.
2. Un traité entre l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et la Grèce en vue d'assurer la protection des minorités.
3. Un traité entre les mêmes Puissances cédant la Thrace à la Grèce.
4. Un traité entre l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et l'Arménie en vue d'assurer la protection des minorités.

Un traité entre l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et la Roumanie reconnaissant la souveraineté de cette dernière sur la Bessarabie a été signé à Paris le 18 novembre 1920, l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris ayant signé au nom du Canada.

Le plénipotentiaire canadien en ce qui concerne tous ces traités, excepté le traité roumainien concernant la Bessarabie, était Sir George Perley, Haut commissaire à Londres.

Sa Majesté a aussi ratifié les traités suivants:

1. Traité entre les principales Puissances alliées et associées et l'Etat des Serbes-Croates et Slovène concernant la protection des minorités, ratifié le 17 août 1920.
2. Le même traité avec la Roumanie, ratifié le 12 janvier 1921.
3. La convention entre l'Empire britannique, les Etats-Unis de l'Amérique, la Belgique, la France, l'Italie, le Japon et le Portugal concernant le trafic des liqueurs enivrantes en Afrique, signée à St-Germain le 10 septembre 1919 et ratifiée le 31 juillet 1920.
4. Un traité entre les principales Puissances alliées et associées et la Czécho-Slovaquie concernant les minorités ratifié le 17 août 1920.
5. La convention revisant la Loi générale de Berlin et la Loi et la déclaration générales de Bruxelles, 1890, ratifiée le 31 juillet 1920.